



**Gemeng
Biissen**

AVIS AU PUBLIC URBANISME

PAP « nouveau quartier » dénommé « Grand Rue »

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bissen a constaté en sa séance du 24 septembre 2025 la conformité du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « Grand Rue » avec le plan d'aménagement général de la commune de Bissen tel qu'il est en vigueur.

Le dossier présenté par le bureau d'architecture Diane HEIREND de Luxembourg pour le compte de l'administration communale de Bissen concerne un PAP portant sur des fonds sis au centre historique de Bissen à l'intersection de la Grand-Rue avec la rivière de l'Attert.

Le dossier est déposé pendant 30 jours complets à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ceci à partir du **29 septembre 2025 au 29 octobre 2025 inclus** et sous forme électronique sur le site internet de la commune de Bissen (<https://bissen.lu/pag-pap/>). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, sous peine de forclusion.

Le dépôt portant invitation à prendre connaissance des pièces est publié par voie d'affiches apposées dans la commune de la manière usuelle, ainsi que dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Bissen, le 29 septembre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins

David VIAGGI, bourgmestre

Roger SAURFELD, échevin

Cindy BARROS DINIS, échevine



Administration
communale de Bissen

1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu

T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu